

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 16/02/2018

Version : 1.0 (FR)

Révision : 19/12/2016

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Aquapanel Board Primer

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation : Apprêt, couche d'apprêt

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Knauf S.C.S.

Rue du Parc Industriel, 1

B-4480 Engis

Tel +32 (0)4 273.83.11 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

Service chargé des renseignements :

Knauf Technical Competence Center

E-mail : technics@knauf.be

Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Centre Antipoisons Belge

+32 (0)70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux dans le sens de la directive (CE) n° 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Néant

Pictogrammes de danger Néant

Mention d'avertissement Néant

Mentions de danger Néant

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement

EUH 208 Contient les biocides : méthylisothiazolinone, benzisothiazolinone et méthylisothiazolinone. Peut provoquer une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique : Mélanges

Description : Dispersion aqueuse de copolymères d'acrilate, poudre calcaire et additifs

Composants dangereux : Néant

Informations supplémentaires:

Se référer au chapitre 16 pour la formulation des phrases de danger listées.

Substances avec une valeur limite d'exposition professionnelle, voir chapitre 8.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

Enlever les vêtements souillés, imprégnés.

Pas de mesures spécifiques requises.

Après inhalation :

Amener les personnes affectées à l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Consulter par la suite un médecin.

Après ingestion :

Rincer la bouche et puis boire une grande quantité d'eau.

Ne pas provoquer le vomissement.

Solliciter un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Remarques générales : En cas d'incendie, veuillez respecter les remarques ci-dessous

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Dioxyde de carbone, poudre ou jet d'eau pulvérisée. Lutter contre les incendies de plus grande envergure au moyen de jet d'eau pulvérisée ou de mousse résistante à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Pas de mesures spécifiques requises

Autres indications

Le produit n'est pas inflammable.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non requises

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Diluer avec une grande quantité d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Récolter au moyen d'un absorbant liquide (ex. kieselguhr).

Les zones contaminées devraient être rincées abondamment à l'eau.

Absorber au moyen d'un liant liquide (sable, diatomite, liant acide, liant universel, sciure)

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

Prévention des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions de stockage sûres, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun :

Non requis.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger du gel.

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients à l'abri des rayons du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Informations complémentaires concernant l'agencement des installations techniques :

Pas d'informations complémentaires ; se référer au chapitre 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Substance nécessitant la surveillance du poste de travail :

Respecter les réglementations nationales pour la valeur limite générale de poussière.

Indications supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène : Eviter le contact étroit ou prolongé avec la peau.

Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante porter un équipement respiratoire adéquat.

Filtre provisoire P2

Protection des mains :

Porter des gants de protection en cas de contact prolongé ou répété.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choisir le matériau des gants en fonction des temps de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation.

Matériau des gants :

Le choix de gants adéquats dépend du matériau utilisé mais aussi de la qualité, variable en fonction du fabricant. Le produit obtenu résultant de la combinaison de plusieurs substances, la résistance du produit final ne peut être calculée à l'avance et doit faire l'objet d'une évaluation précédant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection en cas de risques d'éclaboussures du produit.



Lunettes à protection latérale

Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect :

Forme :	Liquide
Couleur :	Orange
Odeur :	Faible
Seuil olfactif :	Non déterminé
Valeur du pH à 20 °C :	8
Changement d'état :	
Point de fusion :	0 °C (Eau)
Point d'ébullition :	100 °C
Point éclair :	Non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux)	Non applicable
Température d'inflammation :	
Température de décomposition :	Non déterminé.
Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion :	
Inférieure :	Non déterminé
Supérieure :	Non déterminé
Pression de vapeur :	23 hPa à 20 °C (eau)
Densité à 20°C :	1,1 g/cm ³
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non applicable.
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Miscible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Viscosité :	
Dynamique à 20 °C:	6000 mPas
Cinématique	Non déterminé.
Teneur en solvant :	
Solvants organiques	0,0 %

9.2 Autres informations :

Pas d'autres informations importantes disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques Non toxique

Toxicité aiguë : Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Effet primaire d'irritation :

Corrosion/irritation cutanée :

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction) :

Mutagénicité des cellules germinatives :

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Carcinogénicité :

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Reprotoxicité :

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

STOT – exposition unique :

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

STOT – exposition répétée :

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Dangers d'inhalation :

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité :

Le produit peut être en grande partie éliminé des eaux au moyen de processus abiotiques tels que l'absorption aux boues activées. Le produit ne peut être rejeté sans traitement biologique préalable (station d'épuration)

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications :

En cas d'introduction en faible concentration au sein de stations d'épuration, des altérations de l'activité de dégradation des boues activées ne sont pas attendues ;

Effets écotoxiques :

Remarque : Pas de données disponibles.

Remarque : Se tenir aux directives locales d'évacuation.

Indications écologiques supplémentaires :

Indications générales :

La post-neutralisation constitue un effet faiblement nocif des sels immergés.

Ne pas laisser pénétrer non dilué ou en grandes quantités dans les nappes d'eau souterraines, les eaux de surface et les canalisations.

Ne pas laisser pénétrer dans les nappes d'eau souterraines, les eaux de surface et les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Le produit (état sec) peut être éliminé avec les déchets ménagers. De faibles quantités peuvent être éliminées avec les déchets ménagers.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets :

08 01 20 Suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 19.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Agents nettoyants recommandés :

Eau.

Eau, avec des agents nettoyants si nécessaire

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe Néant.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement :

Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

Néant

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Annexe 4, VwVwS Allemagne 27.07.2005): Peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément au règlement du Parlement européen 1272/2008 et du Conseil du 16 Décembre 2008, relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et modifiant le règlement nr.1907 / 2006.

Cette information est basée sur l'état actuel de nos connaissances. Toutefois, elle ne garantit pas les caractéristiques spécifiques du produit et ne donne pas lieu à une relation contractuelle juridiquement valide. Les données ne sont plus valables lorsque le produit est utilisé avec d'autres produits, et lorsque le produit est appliqué dans un processus. Bien que la composition de ce document soit faite avec le plus grand soin, Knauf décline toute responsabilité pour toutes les conséquences néfastes qui pourraient découler de l'utilisation de ces informations ou de ce produit.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1, B-4480 Engis

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: very Persistant and very Bioaccumulative (très persistant et très bio-accumulable)